

Fiche d'inscription HARLOUP



Concours Renard AMBAX Le Samedi 23 Mars 2019

A retourner dûment remplie **Avant le 13 MARS 2019** à :

Jérémy SUDERIE, lieu dit Le Tuco, 32220 SAINT LIZIER DU PLANTE

Nom de la meute :

Nom du propriétaire et responsable meute

☰ Adresse : N° adhérent Harloup 2019 :
☎ 0 5 _ _ _ _ _ ☎ 0 6 _ _ _ _ _ Email :

Si plusieurs propriétaires :

Autre propriétaire :

☰ Adresse : N° adhérent Harloup 2019 :
☎ 0 5 _ _ _ _ _ ☎ 0 6 _ _ _ _ _ Email :

Autre propriétaire :

☰ Adresse : N° adhérent Harloup 2019 :
☎ 0 5 _ _ _ _ _ ☎ 0 6 _ _ _ _ _ Email :

Autres propriétaires

Pour cette édition 2019, toutes les meutes chasseront à la même heure

- **Rendez-vous à partir de 7H30**
- **Appel des meutes 7H45**
- **Tirage au sort à 8h00**
- **Départ des meutes 8h15 et début de chasse à 9h00**
- **Repas à 13h.**

- Pour avoir confirmation de votre inscription, il vous appartient de téléphoner une semaine avant l'épreuve à : **Jérémy SUDERIE 06 83 00 13 56**

SI BESOIN, Priorité des inscriptions sera donnée aux équipes qui auront apporté leur contribution à l'organisation du concours et/ou en prêtant un terrain

Montant de l'engagement: (à verser lors de l'inscription Chèque libellé à l'ordre d'HARLOUP)

- **40€** pour tout adhérent Harloup à jour de cotisation 2019.
- **60€** (40€ d'inscription + 20€ adhésion), pour tout adhérent n'étant pas à jour de cotisation 2019. (fiche d'adhésion à remplir et à joindre impérativement)

Une feuille d'engagement sans n° d'adhérent 2019 ou non accompagnée du bulletin d'adhésion et de son règlement ne sera pas pris en compte.

Limitation du nombre de chiens : Minimum 6 et Maximum 15

Conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté ministériel):

- Le nom des chiens vaccinés et le n° de tatouage doivent figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription.
- Le jour de chasse, tous les chiens devront être munis d'un collier au nom du propriétaire.

N°	Nom des chiens	N° de tatouage	N°	Nom des chiens	N° de tatouage
1			9		
2			10		
3			11		
4			12		
5			13		
6			14		
7			15		
8					

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte, fuite ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »



Retrouvez les possibilités d'hébergements sur notre site : www.harloup.fr